

S 13. Juni 1978 17

o.324.21.  
o.324.22.Au. - PO/vz

3003 Berne, le 13 juin 1978

CONFIDENTIEL

Institut suisse de  
recherches nucléaires  
5234 V i l l i g e n

Collaboration du SIN avec l'Académie  
autrichienne des sciences et diffi-  
cultés financières de cette dernière

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de votre lettre du 2 juin 1978 et de nous avoir consultés dans une affaire qui nous paraît très complexe au point de vue politique et budgétaire et qui, bien que ne concernant pas notre département quant à la substance, nous intéresse par ses répercussions politiques et parce qu'elle engage la responsabilité internationale de la Confédération.

Il va sans dire que notre département est favorable à la coopération avec l'Autriche ainsi qu'à une ouverture aussi large que possible du SIN aux chercheurs étrangers; toutefois les desiderata autrichiens - et notamment la demande d'un moratoire sur les paiements dus à votre institution - vont très loin et pourraient créer un précédent. Il serait préférable que, vu la brièveté des délais qui vous et nous sont impartis - vous ne préjugiez pas lors de votre séance du 19 juin la nature des décisions futures tant quant

- 2 -

au fond que quant à la procédure. En ce qui nous concerne, nous souhaiterions donc un renvoi de la discussion afin de permettre aux services intéressés de se prononcer en toute connaissance de cause.

Il faudrait examiner les problèmes suivants :

- 1) L'intérêt de la Suisse pour la poursuite de la coopération du SIN avec l'Autriche et ses conditions.

A ce sujet et indépendamment de toute considération politique, nous ne pouvons qu'observer que l'alternative : abrogation du contrat actuel et interruption de toute collaboration ou conclusion d'un nouveau type de contrat avec moratoire sur le solde des obligations financières de l'Autriche nous paraissent constituer des bases de négociations plutôt radicales et il est vraiment exceptionnel qu'un pays industrialisé occidental demande d'être délié d'obligations auxquelles il a librement consenti, à plus forte raison quand dans d'autres domaines de la coopération internationale, il ne recule devant aucun sacrifice financier pour faire valoir le rôle international de l'Autriche. L'argument de la balance des paiements ne nous semble donc pas pertinent.

(L'Académie des sciences ne vient-elle pas d'entreprendre de très grands efforts pour attirer l'IFAC à Laxenburg ?). Ces quelques considérations sont exposées ici pour votre information personnelle et il n'y a évidemment pas lieu d'en faire état devant les Autrichiens.

- 2) Les conséquences de la solution du "cas" autrichien sur la coopération que vous envisagez entre le SIN et le CERN.
- 3) Quelle que soit la solution finalement retenue, celle-ci entraînera des pertes financières ou tout au moins un

- 3 -

manque à gagner pour la Confédération. Un nouvel accord irait probablement au-delà de l'article 3, paragraphe 4, de l'Ordonnance concernant l'organisation et l'exploitation de l'Institut suisse de recherches nucléaires et devrait de ce fait être soumis au Conseil fédéral.

Nous avons appris que le Chef du département de l'intérieur rencontrerait cet automne Mme Firnberg; il nous semblerait donc préférable d'attendre cette visite avant de faire connaître à l'Autriche la position de la Suisse.

Nous adressons copie de cette lettre pour information à l'Administration des finances, à l'Office de la science et de la recherche ainsi qu'au secrétariat du département fédéral de l'intérieur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Division politique III

(Pometta)

Copie à :

- Division politique I
- Ambassade de Suisse, Vienne
- Section des affaires scientifiques internationales
- Office fédéral de la science et de la recherche
- Administration fédérale des finances, avec en annexe copie de la lettre du SIN du 12.6.78
- Secrétariat du Département fédéral de l'intérieur
- Président du Fonds national suisse de la recherche scientifique, pour son information personnelle et confidentielle

8 13. Juni 1978 17